

**Motion Jacques Perrin et consorts – 14 avril 2017 : Nouveau toit et nouvelle organisation pour le parlement**

*Texte déposé*

Notre parlement connaît, ces jours, quelques coupures dans le rythme des séances et nous savons que dès le 14 avril 2017 nous siégerons dans de nouveaux locaux.

S'agissant du rythme des sessions, il faut rappeler qu'il n'y a pas d'obligation de siéger s'il n'y a pas de matière. Par conséquent, les décisions prises de ne pas siéger sont correctes : toutefois la réservation du jour est faite bien à l'avance.

Pour le nouveau bâtiment du parlement, il convient de rappeler que dans le nouveau complexe immobilier, il y aura non seulement la salle des débats mais aussi de nombreuses salles de commissions.

Le but de cette motion est d'imaginer, pour le 14 avril 2017, une nouvelle organisation de notre fonctionnement, notamment — donc la liste n'est pas exhaustive ! — en prévoyant, le mardi

- un rythme de 2,5 jours de sessions, 0,5 jour de séance des groupes politiques et 1 jour pour les séances de commissions ;
- une concentration des séances de commissions sur ce jour ;
- cas échéant, un développement des commissions thématiques ;
- et tant que faire se peut, un regroupement des sujets sur une commission ad hoc.

Une telle vision de notre future organisation présenterait les avantages

- d'une meilleure organisation du travail des députés ;
- d'une plus grande efficacité du travail du secrétariat général et notamment des secrétariats de commissions ;
- d'une bonne utilisation de nos nouveaux locaux ;
- d'une meilleure communication dans la nouvelle maison du parlement vaudois.

La présente motion devrait être prise en considération immédiatement et si le Bureau le veut bien, transmise à la Commission de modernisation du parlement qui se fera certainement un point d'honneur de faire en sorte que le parlement puisse annoncer une nouvelle organisation de son fonctionnement avant le 14 avril 2017.

*Prise en considération immédiate et renvoi en commission.*

*(Signé) Jacques Perrin  
et 43 cosignataires*

*Développement*

**M. Jacques Perrin (PLR) :** — Du fait que, dans quelques mois, nous allons connaître une concentration des moyens dans la nouvelle maison de notre parlement, notamment avec les salles de commission et par la proximité du Secrétariat général, le moment présent nous paraît opportun pour faire quelques réflexions sur notre façon de fonctionner. La dernière grande révision de notre Loi sur le Grand Conseil (LGC) a particulièrement permis de développer le travail en commissions thématiques. A mon avis, on a ainsi amélioré l'efficacité de notre travail, ainsi que du travail de notre gouvernement, du Secrétariat général du Grand Conseil et de l'administration cantonale. La crainte de voir ces commissions faire de l'auto-alimentation ou de l'ingérence dans les compétences du gouvernement ne s'est pas réalisée et la question des commissions ad hoc n'est pas contestée. Tout au plus, une analyse sur la possibilité de concentrer plusieurs sujets sur une même commission ad hoc permettrait-elle de valoriser la durée et le temps de travail desdites commissions.

La nécessité présente de réfléchir à un développement et à une amélioration de notre organisation et de nos méthodes de travail nous semble d'autant plus importante que nous aurons bientôt à traiter des futures conditions de rémunération des députés pour la prochaine législature. J'invite donc les députés qui traiteront la question d'une nouvelle organisation à la mettre en rapport avec la question de la rémunération, afin de s'assurer que les députés qui ont volontairement renoncé à 20 % de leur activité professionnelle ne soient pas préterités, comme ils le sont aujourd'hui, à chaque session annulée du Grand Conseil.

Nous avons la chance d'avoir une commission spécialisée, dite de modernisation du parlement, dont les membres ont été soigneusement choisis. Ce n'est donc pas un hasard si elle compte trois anciens présidents du Grand Conseil et qu'elle est composée de représentants de tous les groupes politiques. Il me paraît normal de lui confier cette motion, mais en respectant les prérogatives du Bureau du Grand Conseil — je le laisse seul juge pour décider.

Ma motion demande une réflexion permettant d'imaginer une nouvelle organisation de notre parlement. La Commission de modernisation du parlement, de par son nom, a toujours eu cette mission et, par sa composition, elle réunit toutes les compétences et tendances politiques. En énumérant quelques idées, j'ai bien spécifié « notamment » et « liste non exhaustive ». Rien n'empêche d'ailleurs que la commission procède en deux temps, comme elle l'a déjà fait : réflexion et élaboration de propositions, consultation des groupes politiques, puis proposition du projet au plénum. Je vous remercie de soutenir cette motion.

La discussion est ouverte.

**M. Nicolas Rochat Fernandez (SOC) :** — En préambule, il est effectivement toujours utile et opportun de se poser des questions sur notre fonctionnement, soit, en d'autres termes, de se demander comment faire mieux. A tout le moins faut-il a priori qu'il y ait matière à un changement et, le cas échéant, qu'il y ait des signaux légitimant la manière d'agir. Si ces signaux existent, la moindre des choses serait de consulter plusieurs députés et présidents de groupe afin de créer une large coalition, de rassembler une forte majorité des membres de cette assemblée.

En l'occurrence, même si M. le député Jacques Perrin, avec sa longue expérience de député, y est tout à fait légitimé, le groupe socialiste est un peu surpris de la manière de faire, dans la mesure où la présente motion n'est cosignée que par des députés PLR et que la majorité des députés n'étaient pas au courant de ce dépôt avant jeudi — nous en avons pris connaissance lors de la publication de l'ordre du jour. Sur le fond, ainsi qu'il l'a dit, le motionnaire propose une réorganisation de nos travaux, alors que — même si je reconnais que c'est une première — la séance de plénum n'a été annulée que trois fois depuis de début de l'année.

Je plaide personnellement pour la stabilité des institutions. Au vu des faits, je ne vois aucun critère d'opportunité, ni d'urgence à changer nos habitudes, ni à décider d'un jour fixe dédié aux commissions. Ce dernier point pose en effet quelques problèmes. Déjà, comment feraient des députés siégeant dans plusieurs commissions, qu'elles soient thématiques ou ad hoc ? Peut-être certains d'entre vous sont-ils dotés du don d'ubiquité ? En ce qui me concerne, ce n'est pas le cas. La proposition pose donc certains problèmes d'organisation, puisque un député siégeant dans deux commissions ne pourrait se trouver dans deux endroits différents au même moment. La question de l'agenda du Conseil d'Etat se pose aussi. Je sais en effet que certains chefs de département n'aiment pas, ou ne peuvent pas, siéger le mardi. Vous me direz que cela n'importe guère... En définitive, je ne vois pas en quoi la motion, dont la motivation est claire, améliorerait l'organisation de nos travaux, ou amènerait une bonne utilisation de nos locaux. En effet, selon ce que j'ai compris et ce que j'ai voté sur la nouvelle maison du parlement, les commissions y siègeraient le mardi ou tout autre jour. Je ne vois donc pas en quoi le fait de rationaliser le travail des commissions sur une seule journée améliorerait l'utilisation des nouvelles salles et de la nouvelle maison du parlement. Je ne comprends pas non plus en quoi cette motion améliorerait la communication dans la nouvelle maison du parlement. J'ai de la peine à le comprendre.

Quant à la forme, il s'agit d'une motion et c'est pourquoi sa prise en considération immédiate est quelque peu dangereuse, puisque la commission qui serait saisie — et effectivement, la nomination de la Commission de modernisation du parlement, en l'occurrence, serait légitime — serait obligée de

légiférer. Le fait de renvoyer une motion n'induit pas une réflexion, qui serait plutôt le fait d'un postulat. Avec une motion, la commission désignée aura l'obligation de légiférer. Nous ne comprenons donc pas non plus les motifs d'opportunité. A tout le moins, nous comprenons bien — et peut-être d'autres propositions découleront-elles de la motion — qu'en partant du fait qu'il est toujours sain de réfléchir à la manière de mieux organiser nos travaux, nous plaidons pour un renvoi en commission, afin d'étudier la prise en considération de cet objet plutôt que de voter sur sa prise en considération immédiate. Nous n'allons pas faire cet après-midi, en plénum, un débat de commission. C'est trop dangereux et nous ne voulons pas légiférer pour légiférer.

Avec le groupe socialiste, nous voterons le renvoi à l'examen d'une commission pour prise en considération et vous invitons à refuser la prise en considération immédiate. Nous vous rappelons, en effet, que la plupart des commissions nommées ne sont pas forcément claires. On ne voit pas toujours quel est le motif d'opportunité des modifications que vous proposez.

**Mme Claire Richard (V'L) :** — Les Vert'libéraux ont été surpris par le contenu de cette motion. Il touche le fonctionnement même de notre parlement, mais les groupes politiques autres que le PLR n'ont même pas été informés de ce projet de réorganisation ! En outre, je signale à M. Perrin que, contrairement à son affirmation, tous les partis ne sont pas représentés à la Commission de modernisation du parlement. Sans même entrer, à ce stade, dans une réflexion sur le fonctionnement évoqué et le fond de la motion, les Vert'libéraux ne peuvent pas accepter ce mode de faire. Ils pourraient éventuellement entrer en matière sur la transmission à une commission ad hoc, comme vient de le proposer M. Rochat Fernandez, à condition que tous les partis y soient effectivement représentés.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — Comme l'a très bien dit notre collègue député Jacques Perrin, nouveau parlement devrait rimer avec nouvelle organisation. Le sujet n'est pas uniquement lié à l'actualité de l'accès à nos nouveaux locaux au printemps de l'année prochaine, mais également à l'actualité de nos travaux, puisqu'un certain nombre de séances ont été supprimées et que certaines doivent encore l'être. Il faut dire et répéter que cela ne vient pas du fait que les députés « se tournent les pouces » puisque de nombreuses commissions travaillent et continuent à le faire et que d'importants dossiers sont en cours.

Le moment me semble effectivement bien venu de susciter une réflexion, ou en tout cas de donner des pistes claires quant au fait que nous pourrions travailler avec plus d'efficience et d'efficacité, sans tenter parfois de « boucher les trous ». Nous parlerons peut-être tout à l'heure de ceux que l'on appelle les « 523 » (*Migrants déboutés puis accueillis dans le canton. N.d.l.r.*) Il me semble qu'il en va aussi du respect de notre travail de miliciens, puisque nous avons tous des occupations professionnelles et que nous bloquons déjà nos mardis. L'idée que le député Jacques Perrin émet — qui devrait à notre avis être suivie — consistant à bloquer un mardi pour les travaux de commission serait ainsi un chemin utile et efficace. Il en va aussi du respect des deniers publics ; il faut le dire : nous ne pouvons pas siéger pour siéger.

Les pistes évoquées par M. le député Perrin me semblent intelligentes. Il a été fait état de son expérience au sein du Grand Conseil et en tant que président de cette assemblée. Il y aura de nouvelles salles au sein du nouveau parlement, ce qui simplifiera les démarches des présidents de commission pour trouver des locaux où siéger. Nous avons déjà des solutions, mais elles ne sont pas toujours très simples. De même, trouver des dates pour les séances de commission n'est pas chose aisée non plus. Je prends un exemple au hasard : pour la commission consacrée au « paquet logement » il fallait organiser des *Doodle* (*logiciel d'organisation d'agendas, sur internet. N.d.l.r.*), trouver des salles libres, ce qui ne simplifie pas non plus le travail du Grand Conseil. Une clarté dans le déroulement de nos débats, qui seraient plus concentrés le cas échéant, ainsi que des plages réservées — même si je conçois bien, ainsi que M. Rochat Fernandez l'a fait valoir, que cela ne résoudra pas tout — un mardi sur quatre ou sur cinq paraissent être une très bonne solution.

Quant à la procédure choisie, notre collègue Jacques Perrin suggère — mais il faut rappeler que la haute main appartient au Bureau du Grand Conseil — que sa motion soit transmise à la Commission de modernisation du parlement ou à une commission ad hoc. Dès lors, puisque c'est une motion, cette commission devra faire des propositions — la motion ayant un caractère impératif — afin d'améliorer

l'efficience de nos travaux, tels que concentrer les travaux de commission un mardi sur quatre ou sur cinq. En ce sens, on ne voit pas bien pour quelle raison un détour supplémentaire en commission serait nécessaire pour une prise en considération. A notre avis, c'est faire deux fois presque la même chose pour un travail qui nous semble devoir être fait de toute manière. Dès lors, je vous remercie de bien vouloir appuyer la motion Jacques Perrin et sa prise en considération immédiate.

**M. Philippe Jobin (UDC) :** — Dans mon groupe politique, nous sommes extrêmement partagés sur cette question. Comme vous le savez, nous n'en serions pas là si le Conseil d'Etat donnait ses réponses plus rapidement. C'est un premier point. Ensuite, en ce qui me concerne, je ne vois pas d'inconvénient à renvoyer cette motion à la Commission de modernisation du parlement, étant entendu qu'elle pourrait identifier certains problèmes, si besoin est.

Il est vrai que, par deux fois, nous ne nous sommes pas réunis, mais cela peut arriver. Cela n'est pas grave en soi et nous n'avons aucune obligation de nous réunir tous les mardis. Si la Commission de modernisation du parlement pouvait identifier certaines opportunités de travailler différemment, pourquoi pas. Je demanderais aussi à cette commission d'avoir la sagesse — pour autant que c'en soit une — d'auditionner les chefs de groupe. C'est la raison pour laquelle je trouverais intéressant de renvoyer, pour étude, la motion à la Commission de modernisation du parlement.

**M. Gérald Cretegy (AdC) :** — Au nom du groupe PDC-Vaud Libre, je rejoins les propos développés par mes collègues Claire Richard et Nicolas Rochat Fernandez. Au niveau de la forme, d'une part, la motion est contraignante, ce qui n'est guère adapté au débat que nous souhaitons pouvoir mener, si nous devons discuter de « la journée du député » et de ses implications sur son agenda ainsi qu'à l'organisation de notre parlement. Nous rappelons également que la Commission de modernisation du parlement ne représente pas l'ensemble des groupes politiques, puisque ni le groupe PDC-Vaud Libre, ni les Vert'libéraux n'y sont représentés. A notre avis, il faut absolument pouvoir choisir une commission ad hoc étant donné que la question de l'organisation concerne tous les membres du parlement sans exception.

Il est vrai que si M. le député Jacques Perrin avait présenté un postulat, nous aurions pu discuter du fond proposé. Mais le détour par une commission pour la prise en considération me semble nécessaire pour permettre la discussion qui aurait pu avoir lieu avec le dépôt d'un postulat.

**M. Jean-Michel Dolivo (LGA) :** — La motion de notre collègue Jacques Perrin pose des questions liées au fonctionnement du Grand Conseil lui-même, dont il propose un nouveau fonctionnement. Il fait sa proposition par rapport à des cas particuliers qui se sont présentés récemment, où plusieurs séances ont été successivement annulées. D'ailleurs, notre groupe a souligné à plusieurs reprises qu'il n'y a pas de quoi craindre un chômage du Grand Conseil, car il reste plus de 240 objets parlementaires auxquels le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu. Nous avons donc encore « du pain sur la planche » si le Conseil d'Etat fait son travail.

Il nous paraît difficile de partir d'une situation particulière découlant de la suppression de deux séances du Grand Conseil pour proposer un nouveau fonctionnement. Cela nous paraît être prématuré et peu, ou du moins pas suffisamment, réfléchi et discuté par les différents groupes formant le Grand Conseil. C'est la raison pour laquelle le groupe La Gauche (POP-solidaritéS) adhère pleinement à la proposition de renvoi à l'examen d'une commission ad hoc particulière et spécifique comptant une représentation de tous les groupes politiques, ainsi que l'ont dit certains de mes préopinants et en particulier Mme Claire Richard des Vert'libéraux. Il nous semble nécessaire de traiter cette motion de cette façon, afin de permettre un vrai débat sur le fonctionnement de notre Grand Conseil à l'avenir.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Il est clair que le chômage technique auquel notre parlement a été récemment confronté a suscité diverses réactions, dont la motion Jacques Perrin est le dernier exemple. J'ai l'impression que l'on « surréagit », au travers des médias tout d'abord, en considérant ce chômage technique mal venu, suggérant que le député vaudois est peut-être moins créatif que d'autres députés romands ou alémaniques. Personnellement, je trouve ce chômage technique plutôt positif, car c'est le signe d'une certaine efficacité de notre parlement, d'un bon équilibre entre un gouvernement de gauche et un parlement de droite. Il n'y a qu'à voir le nombre de projets de lois et de crédits d'investissement que notre parlement est capable de voter. Finalement, même passager, ce chômage technique est plutôt positif.

On nous propose ici une motion, contraignante, qui serait directement renvoyée à la Commission de modernisation du parlement. On nous présente cela comme une peccadille, mais ce n'en est pas une ! Une peccadille pourrait s'épargner un débat politique, alors que l'on touche ici clairement au fonctionnement de notre parlement, ce qui pourrait avoir un impact assez fort. Cette proposition venant à un moment où nous manquons effectivement de matière, elle met donc le doigt sur une problématique et, en ce sens, je remercie M. le député Jacques Perrin de soulever la question et d'ouvrir le débat. Il ne faut pourtant pas réagir trop fortement et j'ai l'impression qu'autant par la forme que par le fond, cette motion est une réaction exagérée aux différents événements évoqués. Un passage devant une commission ad hoc permettant à l'ensemble des groupes parlementaires de participer au débat, aux différents partis de s'organiser en groupes pour se positionner sur les différents éléments, me semble être beaucoup plus sage. J'invite M. le député Jacques Perrin à faire preuve de sagesse et, alors que je le remercie de soulever ce débat, je l'invite à demander le renvoi de cette motion en commission, ce qui permettra au débat de prendre un peu de hauteur.

**M. Yves Ravenel (UDC) :** — Si je comprends bien les préoccupations de notre collègue Jacques Perrin, je pense également que ce n'est pas parce que le Grand Conseil a manqué de sujets à mettre à l'ordre du jour, avec pour conséquence la suppression de trois séances de plénum, qu'il faut réorganiser notre fonctionnement dans sa totalité. J'aimerais d'ailleurs rappeler que les sujets à l'ordre du jour dépendent principalement du travail du Conseil d'Etat.

Siéger en une seule journée soulève certaines questions, notamment pour les députés siégeant dans plusieurs commissions. De plus, se posent également des questions de disponibilité des futurs locaux. J'ose donc dire qu'il me semblerait judicieux d'écouter la position du Bureau du Grand Conseil, bien que j'en fasse également partie. Fort de ces quelques réflexions, il me semble plus judicieux de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission, que ce soit la Commission de modernisation du parlement ou une commission ad hoc. Je vous demande donc de voter le renvoi direct à l'examen d'une commission.

**M. Jacques Perrin (PLR) :** — Certains d'entre vous ont évoqué la sagesse. C'est la sagesse qui me dit maintenant de passer par une commission, ainsi que la plupart d'entre vous le demandent. Ainsi, je vous prie d'en prendre note, madame la présidente.

**M. Pierre-Yves Rapaz (UDC) :** — Permettez encore à un député qui siège dans ce Grand Conseil depuis plus de 21 ans de partager un peu de son vécu au sein de cette noble assemblée. A l'époque où je suis entré au Grand Conseil, nous siégeons (*du lundi au mercredi, n.d.l.r.*) par sessions de trois semaines. Lors de certaines sessions, en deuxième semaine nous pouvions avoir congé l'après-midi du mercredi et, parfois même, nous terminions le mardi lors de la troisième semaine. Les collègues s'inquiétaient parfois de ce qu'ils allaient faire le mercredi... Heureux celui qui ne sait pas comment occuper ses journées !

Aujourd'hui, nous avons connu plusieurs mardis de congé, mais, il n'y a pas si longtemps non plus, je me souviens que nous siégeons parfois aussi le mercredi, et avons parfois eu des séances « sans fin » afin de mettre un peu de pression sur le parlement, qui avait tendance à être trop volubile, de raccourcir les débats et de terminer dans les délais.

La conjoncture actuelle est peut-être bonne et le canton de Vaud se porte bien grâce aux divers gouvernements que nous avons connus. Mais rien ne nous dit que nous n'allons pas nous retrouver dans une situation plus difficile, avec des débats peut-être plus longs, homériques et compliqués, risquant de prendre du temps. Que ferons-nous alors si nous appliquons *stricto sensu* la motion Jacques Perrin ? Nous ajouterons des mercredis ou peut-être des lundis ? Je pense qu'il faudra un minimum d'une demi-journée pour savoir quel jour peut convenir à tous.

Chacun est libre de son agenda et place ses priorités là où elles sont. Lorsque nous participons à une commission qui dure plusieurs séances, certains mettent la priorité sur leur travail professionnel — libre à eux. Personnellement, j'ai toujours mis la priorité sur les mandats politiques auxquels j'ai été élu et, en tant qu'indépendant, j'ai la chance de pouvoir travailler aussi plus tard et en dehors des heures de bureau, mais j'estime que la politique est prioritaire et, si je m'inscris dans une commission, je vais jusqu'au bout de toutes les séances.

La seule chose qui me paraît intéressante dans cette motion concerne les séances de groupe. Je me rappelle que, quand nous sommes passés au mode de fonctionnement un jour par semaine, j'avais défendu une régularisation des séances de groupe un peu plus intense qu'elle ne l'est actuellement, car c'est à ces occasions que nous traitons un maximum de la matière. Alors, un demi-jour de séance de groupe toutes les deux semaines plutôt que toutes les trois semaines permettrait en effet de mieux « débarrasser le terrain » et de moins « perdre de temps » lors des débats en plénum. Cela pose des problèmes à certains, mais nous sommes là pour débattre de problèmes et, même s'ils paraissent parfois futiles, nous sommes un parlement.

Pour conclure, le motionnaire a annoncé demander le renvoi en commission et j'estime que c'est la sagesse des années qui l'y a poussé. Je préconisais déjà le renvoi en commission, car j'estime qu'il faut débattre vraiment de ces propositions. Peut-être aurait-il été possible de prendre un postulat directement en considération, mais certainement pas une motion telle que celle qui nous est présentée, qui est contraignante. J'imagine même que nous devons y consacrer quelques séances — et heureusement peut-être aurons-nous ces séances pour nous permettre d'occuper nos mardis, alors que le Conseil d'Etat peine à le faire.

**Mme Martine Meldem (V'L) :** — Permettez-moi de préciser certains détails. Le député travaille sur appel, que ce soit le mardi ou en commission. Il n'a pas d'indemnité de chômage, qu'il soit technique ou non. Du coup, la bonne gestion du budget du parlement est assurée. D'autre part, 265 objets sont encore sans réponse et tout à fait hors délai. Ce sont donc 265 objets « hors-la-loi ». Les députés sont des passeurs entre les citoyens et le Conseil d'Etat. Geler les réponses aux questions de la base, monsieur le conseiller d'Etat, n'est-ce pas un déni de démocratie ?

**Mme Claire Richard (V'L) :** — Je voulais remercier M. Jobin pour son ouverture, lorsqu'il a proposé que la Commission de modernisation du parlement auditionne les chefs de groupe, afin de donner un peu d'équité à cette commission permanente qui ne compte pas de représentants de tous les groupes. Toutefois, d'une manière tout à fait générale, les Vert'libéraux ne souhaitent pas être simplement auditionnés, mais il souhaiteraient participer aux débats de manière pleine et entière. Puisque le motionnaire se rallie à l'idée du renvoi à une commission ad hoc, mon groupe s'y ralliera, même si la motion peut paraître quelque peu prématurée.

**M. Michel Renaud (SOC) :** — J'étais quelque peu surpris par le dépôt de cette motion. Lors des interventions préalables, j'ai entendu que certains trouvaient qu'elle arrivait un peu vite, après l'annulation de quelques séances. Sur la forme, je ne suis guère convaincu, puisque le débat n'a plus de raison d'avoir lieu étant donné que le motionnaire accepte la transmission de sa motion en commission pour sa prise en considération. Lors de sa première intervention, l'auteur lui-même nous parlait d'une demande de réflexion. Alors, effectivement, la réflexion n'est normalement pas l'objet de la discussion d'une motion, si l'on applique vraiment la loi. En effet, la motion est un objet contraignant. Si c'est une commission du Grand Conseil qui doit traiter cette motion, comme le souhaite son auteur, la commission devra y donner suite et amener des articles de loi modifiés, voire un contre-projet s'il s'agit de quelque chose qui ne plaît pas du tout. La réflexion est plutôt ce que l'on voit dans un postulat, mais, dans le cas présent, le motionnaire ne pouvait pas déposer un postulat, puisqu'il souhaite que le Grand Conseil traite de sa proposition, or un postulat ne peut être traité que par le Conseil d'Etat. Dès lors, ainsi que plusieurs l'ont déjà dit avant moi, convainquant d'ailleurs le motionnaire, il faut effectivement renvoyer cette motion à une commission pour sa prise en considération. On verra ce que donne cette discussion. Quant à la qualité de cette commission, la loi est claire : le Bureau en décidera.

**M. Jean-Michel Dolivo (LGa) :** — J'aimerais apporter deux éléments. Premièrement, je rejoins certains collègues députés sur le fait qu'au moment d'une discussion au sein d'une commission ad hoc, il est bien possible qu'il se montre nécessaire de transformer la motion en postulat — soit à ce moment-là, soit lors de la discussion sur la prise en considération.

Nous devons en effet débattre de plusieurs possibilités d'organisation du parlement et d'un nouveau fonctionnement, en partie seulement en raison des nouveaux locaux — dont j'espère qu'ils seront à disposition dès avril 2017.

Deuxièmement, j'aimerais avoir une déclaration de la présidente, car il a été dit plusieurs fois au cours du débat qu'une commission ad hoc devrait comporter des représentants de tous les groupes parlementaires. Cela me paraît être indispensable, sans quoi nous aurons une discussion biaisée — au minimum. En effet, certains groupes qui ne seraient pas représentés en commission pourraient peut-être avoir des projets de fonctionnement tout à fait opportuns ou pertinents à proposer, mais qui n'auront pas pu être discutés en commission. Je propose donc que nous nous donnions un instrument ad hoc de discussion sur le fonctionnement du Grand Conseil, à l'avenir, avec une représentation de chacun des groupes en son sein.

**La présidente** : — Puisque vous m'interpellez, je vais vous répondre. Moi-même, comme tous les membres du Bureau, avons entendu les différentes propositions faites par les groupes politiques. Nous en tiendrons compte ou non lors de la prochaine nomination des commissions, mais c'est au Bureau dans son ensemble de décider de l'attribution de cet objet à une commission thématique ou ad hoc.

**M. Nicolas Rochat Fernandez (SOC)** : — J'aimerais intervenir brièvement sur la dernière intervention, afin de rappeler aux futurs commissaires que, si la motion était transformée en postulat, elle ne pourrait plus, par la suite, être renvoyée à l'examen d'une commission. Une fois un postulat pris en considération, il est alors directement renvoyé au Conseil d'Etat. J'attire votre attention sur ce fait, car j'ai bien peur que la commission doive trancher entre une prise en considération totale ou partielle de la motion, son élargissement, ou son classement. Ou alors les commissaires de la future commission seront d'accord de renvoyer directement au Conseil d'Etat la motion transformée en postulat, ce qui peut poser quelques questions sur le plan de la séparation des pouvoirs, dont il faudra s'accommoder, le cas échéant.

**M. Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat** : — Cette affaire concerne effectivement essentiellement le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat et l'administration sont à votre disposition. Si le processus parlementaire exigeait de passer par le Conseil d'Etat via un postulat, nous serions attentifs à ce que vous proposez, à ce que vous nous demandez d'examiner et à ce que vous nous demanderez de comparer, en termes de pratique parlementaire, de manière à ce que vous ayez véritablement les moyens de prendre une décision en toute indépendance. En effet, c'est essentiellement une question parlementaire, même si le Conseil d'Etat est intéressé par le rythme et le mode d'organisation du Grand Conseil, puisque tout projet que nous proposons doit rencontrer votre aval afin de devenir une loi. Nous sommes donc également intéressés à en parler, mais nous considérons qu'il y a là une prééminence dans vos appréciations.

J'aimerais renforcer les propos tenus par M. Venizelos : un parlement n'a pas à s'excuser trop longtemps du fait de ne pas parlementer assez. Vous siégez le temps qu'il vous paraît nécessaire et utile à l'intérêt général. C'est parfois beaucoup, suivant les périodes, parfois un peu moins. Il n'y a pas là de quoi consacrer de l'énergie à se justifier.

Enfin, j'aimerais répondre à Mme Meldem qui nous a interpellés sur le fait que nous ne respectons pas les droits démocratiques en ne répondant pas dans les délais aux interpellations et autres projets parlementaires. Je l'ai déjà dit : en une demi législature, nous avons divisé par près de deux le nombre des objets en retard. Pour vous en donner une idée, je vous signale que, rien que la semaine prochaine, nous devons examiner douze réponses à des interventions parlementaires, en un seul mercredi. Naturellement, en plus de ces réponses, il y a des projets de lois et de décrets qui méritent aussi l'attention du gouvernement. Nous faisons ce travail pour essayer de remonter le courant et souvent, nous traitons cinq, six ou sept interventions parlementaires.

Quand nous prenons connaissance des dépôts, nous constatons comme Sisyphe qu'un nombre équivalent ou supérieur de nouveaux dépôts sont arrivés. C'est donc un échange que nous avons. Nous essayons de répondre soigneusement à vos interventions. J'insiste sur ce point, car j'espère que vous appréciez le fait que nous ne répondions pas en deux paragraphes aux postulats, ni en trois lignes aux interpellations. Notre administration essaie de répondre de manière complète et, ensuite, le Conseil d'Etat s'approprie ces réponses. En ce sens, je crois que répondre du tac au tac, dans des délais très serrés et sans prendre de soin ne consisterait pas à respecter davantage les droits du parlement. Pour autant, nous sommes conscients et nous travaillons à ce que les objets en retard soient traités.

La discussion est close.

**La présidente** : — Suite à la déclaration de M. le motionnaire qui ne demande plus que le renvoi à l'examen d'une commission, je vous demande si cette demande est soutenue par 20 députés au moins ?

Cette demande est soutenue par plus de 20 députés.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**